



## Règlement du Match debout carabine 50m Juniors (MD C-50)

Edition 2016 - Page 1

Doc.-N° 5.56.01 f

Conformément à l'art. 36 de ses statuts, la Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte le règlement du Match debout carabine 50m Juniors (MD C-50) suivant.

Pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les filles sont bien évidemment aussi concernées.

### 1. Dispositions générales

#### 1.1 But

Ce concours doit promouvoir le tir à la carabine 50m en position debout:

#### 1.2 Bases

- Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)
- Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- Dispositions d'exécution (DE) relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux compétitions de la FST
- DE pour le tir des Juniors
- DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Comité international Paralympique (IPC)

### 2. Droits de participation

#### 2.1 Sociétés cantonales de tir/Sous-fédérations

Chaque Sociétés cantonales de tir/Sous-fédérations (SCT/SF) peut annoncer un nombre illimité de participants.

#### 2.2 Tireurs

Ce Match est soumis à l'obligation de la licence (cf. RTSp).

### 3. Organisation

#### 3.1 Déroulement

Le MD C-50 est organisé sous la forme d'un concours centralisé pour les classes d'âge suivantes:

- Juniors jusqu'à U17
- Juniors U19
- Juniors U21

### **3.2 Direction et exécution**

Le responsable du concours (RC) MD C-50 veille à son organisation, à l'établissement des classements et à la transmission des informations aux médias. Les dates de tir sont fixées dans les DE MD C-50.

### **4. Programme de tir**

Le programme de tir comprend un match de 40 coups debout.

### **5. Classements**

Les classements sont établis pour chaque classe d'âge.

### **6. Distinctions**

Les trois premiers tireurs classés des classes d'âge Juniors jusqu'à U17, Juniors U19 et Juniors U21 reçoivent respectivement une médaille d'or, d'argent ou de bronze. La remise de cartes-couronne est réglée dans les DE MD C-50.

### **7. Finances**

Le montant des frais de participation (contribution de sport et de formation incluse) est fixé dans les DE MD C-50.

### **8. Réclamations et recours**

Les dispositions des RTSp sont applicables.

### **9. Procédure disciplinaire**

Selon les RTSp.

### **10. Dispositions d'exécution**

La Division Carabine 10/50m édicte les DE MD C-50.

### **11. Dispositions finales**

Le présent règlement

- remplace toutes les dispositions antérieures, notamment le Règlement MD C-50 du 19 janvier 2013;
- a été approuvé par la Commission technique (CT) carabine 10/50m le 19 septembre 2015;
- entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Fédération sportive suisse de tir**

Chef                                      Président de la  
Sport populaire                      CT carabine 10/50m

Heinz Küffer                          Beat Hüppi